



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 SUPREMATIE

1.1 Les présentes conditions constituent avec le contrat et la convention de formation professionnelle, les seules clauses valides. Elles ne sauraient être suspendues ou modifiées unilatéralement par le client, même si elles venaient contredire certaines dispositions figurant dans les documents commerciaux de ce dernier.

1.2 Toute inscription à une formation organisée par GLOBAL TRAINING FORMATION, signature d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle avec GLOBAL TRAINING FORMATION implique obligatoirement l'adhésion aux présentes conditions.

Article 2 LIEUX DE FORMATION

2.1 Les locaux GLOBAL TRAINING FORMATION où ont lieu les cours théoriques sont situés au, 4 rue louis Armand 75015 Paris à l'Aquaboulevard Forest Hill.

2.2 Dans le cas où l'organisation d'une formation (avec un contenu préexistant ou sur demande spécifique) serait souhaitée par une société ou association, les majorations inhérentes au déplacement et à l'hébergement des formateurs, en fonction du lieu d'organisation demandé, seraient appliquées sur devis spécifique.

2.3 Les lieux exacts et les modalités d'accès seront communiqués à GLOBAL TRAINING FORMATION, avant la signature de la convention de formation professionnelle, par la société ou l'association.

Article 3 DATES DE FORMATIONS

3.1 Les dates et horaires des formations sont fermes et définitifs, aucun changement ne pourra intervenir.

3.2 En cas d'impossibilité d'assumer les matières aux dates convenues, GLOBAL TRAINING FORMATION se réserve le droit d'inverser et de remplacer les interventions des formateurs.

Article 4 EFFECTIFS

4.1 Les formations seront organisées pour un effectif minimal de six personnes et maximal de vingt personnes, quelles que soient les formations choisies et les conditions d'organisation de ces dernières.

4.2 La liste des stagiaires provenant d'une même structure (société ou association) devra être jointe en annexe de la convention de formation professionnelle signée par cette dernière.

4.3 Tout changement préalable concernant la liste des stagiaires devra être communiqué à GLOBAL TRAINING FORMATION, dans un délai de cinq jours avant le début de la formation, par courrier recommandé avec accusé de réception.

4.4 Aucun changement de la liste initiale des stagiaires ne pourra intervenir en cours de formation.

Article 5 OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

5.1 Tout manquement aux obligations décrites ci-dessous (articles 5.2 et 5.3) pourra entraîner la résiliation du contrat ou de la convention professionnelle signée avec GLOBAL TRAINING FORMATION, selon les conditions décrites à l'article 10 des présentes conditions générales de vente.

5.2 Les stagiaires devront se conformer aux règlements intérieur du ou des lieux de formation, dans lesquels ils seront accueillis.

5.3 Les stagiaires devront attester de leur présence en signant une feuille d'émargement qui leur sera remise au début et à la fin de chaque journée de cours.

Article 6 CONDITIONS FINANCIERES

6.1 GLOBAL TRAINING FORMATION est une SARL au capital de 7500.00 € SIREN 500 541 115 - N° Organisme Formateur 11 91 06118 91. Les paiements des commandes passées auprès de GLOBAL TRAINING FORMATION doivent être effectués à l'ordre de ou pour GLOBAL TRAINING FORMATION.

6.2 Les conditions financières indiquées dans les documents commerciaux de GLOBAL TRAINING FORMATION sont susceptibles de modifications sans préavis. Les conditions mises à jour, seront disponibles sur le site internet : www.globaltraining-formation.fr.

Article 7 TARIFS

Les tarifs indiqués sont susceptibles de modifications sans préavis de la part de GLOBAL TRAINING FORMATION. Les tarifs mis à jour, seront disponibles sur le site internet : www.globaltraining-formation.fr.

Article 8 MODALITES DE PAIEMENT

8.1 Pour toute commande effectuée par un contrat de formation professionnelle, le paiement doit s'effectuer par chèque, à l'ordre de GLOBAL TRAINING FORMATION, ou virement selon les conditions financières décrites dans ledit contrat.

8.2 Un montant équivalent à 25% (vingt cinq pour cent) du cout total de l'action de formation sera demandé, dans le cas d'un financement par des fonds personnels, lors de l'inscription conjointement à l'envoi du dossier, le montant restant sera exigé à l'entrée en formation.

8.3 Le non paiement d'une facture entraîne la suspension de toutes les prestations, quels que soient leur nature et leur niveau d'exécution.

Article 9 RETRACTATIONS

9.1 Le délai légal de rétractation suivant l'envoi du dossier d'inscription ou la signature d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle est de dix jours, et doit être notifié par une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'intention de GLOBAL TRAINING FORMATION, le remboursement intégral des sommes ayant été perçues par GLOBAL TRAINING FORMATION sera effectué aux stagiaires, sociétés ou associations désirant se rétracter de l'engagement pris avec GLOBAL TRAINING FORMATION.

Au-delà de ce délai il sera demandé aux personnes se rétractant, 30 % des sommes initialement prévues dans les contrats de formations professionnelles signées par ces personnes avec GLOBAL TRAINING FORMATION.

9.2 La rétractation effectuée par les sociétés ou associations ayant signé une convention de formation professionnelle avec GLOBAL TRAINING FORMATION, au delà du délai de vingt jours avant la date de début de la formation, entrainera l'application des pénalités suivantes :

- entre 20 et 15 jours francs avant : 30 % des sommes initialement prévues
- entre 14 et 5 jours francs avant : 50 % des sommes initialement prévues
- entre 4 et 1 jours francs avant : 70% des sommes initialement prévues

Article 10 RESILIATIONS

10.1 La résiliation d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle intervenant en cours de formation, et selon les cas de force majeures décrits à l'article 11 des présentes conditions générales de vente, donnera lieu aux remboursements au prorata temporis, des prestations de formation effectivement dispensées à la date de résiliation.

10.2 Tout autre cas de résiliation de la part d'un ou plusieurs stagiaires, intervenant en cours de formation, et n'étant pas reconnu comme un cas de force majeure, n'entraînera aucun remboursement des sommes perçues pour les prestations de formation par GLOBAL TRAINING FORMATION.

10.3 Dans le cas d'une résiliation due au fait de GLOBAL TRAINING FORMATION, seront remboursées, au prorata temporis, les sommes correspondant au reste des prestations de formation non dispensées à la date de résiliation.

Article 11 FORCE MAJEURE

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français :

Le décès d'un proche parent, un accident ou maladie grave, tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du présent contrat ou convention professionnelle de formation.

Article 12 NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 13 LOI ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, toutes les solutions à l'amiable sont recherchées en priorité.

En cas de non règlement à l'amiable, compétence est attribuée au Tribunal de commerce de Paris.